



Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
par Conservation de la nature Canada

30 mars 2023

À propos de Conservation de la nature Canada

Conservation de la nature Canada (CNC) est la force rassembleuse au pays pour la sauvegarde de la nature. Par la conservation permanente de vastes territoires, CNC apporte des solutions à la double crise du déclin rapide de la biodiversité et des changements climatiques. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d'entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. Depuis 1962, CNC a mobilisé la population canadienne pour conserver et restaurer plus de 15 millions d'hectares. Au Québec, près de 50 000 hectares ont été protégés. Nos actions se réalisent de la vallée de l'Outaouais jusqu'aux îles-de-la-Madeleine, des Appalaches jusqu'au contrefort des Laurentides et dans la vallée du Saint-Laurent.

CNC a lancé et coordonne l'[Initiative québécoise Corridors écologiques](#) (IQCÉ). L'IQCÉ est menée par 10 organisations dans 11 régions du Québec et mise en œuvre par une centaine d'acteurs clés multisectoriels qui adhèrent à une approche collective de l'aménagement du territoire afin d'augmenter la conservation des milieux naturels connectés par des corridors écologiques dans le sud du 49^e parallèle. Afin d'assurer la cohérence et la synergie entre les territoires visés, l'équipe de projet travaille de concert avec des experts et des partenaires provinciaux et transfrontaliers.

Avec la nature, CNC crée un monde prospère.

Contact

Claire Ducharme

Vice-présidente régionale

Conservation de la nature Canada, région du Québec

Pour en savoir plus : conservationdelanature.ca



Table des matières

1. <u>Résumé du mémoire et des recommandations</u>	Page 3
2. <u>Introduction</u>	Page 4
3. <u>Mise en situation</u>	Page 4
4. <u>Enjeux et recommandations</u>	Pages 5-8
a. <u>Axe 1</u> : Le parc national du Mont-Orford et le corridor des Montagnes-Vertes	
i. <u>Recommandation 1</u>	
ii. <u>Recommandation 2</u>	
iii. <u>Recommandation 3</u>	
iv. <u>Recommandation 4</u>	
b. <u>Axe 2</u> : Le zonage proposé et l'impact des activités récréatives sur la biodiversité	
i. <u>Recommandation 5</u>	
5. <u>Références</u>	Pages 9-10

Résumé du mémoire et des recommandations

Par le présent mémoire, CNC souhaite faire part de ses principales recommandations face au projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford. Premièrement, notre organisme tient à souligner que l'ajout de plus de 45 km² au parc national du Mont-Orford est un geste important pour la région et pour le sud du Québec, en particulier dans le cadre de la stratégie du gouvernement du Québec qui a souscrit en décembre 2022 à l'engagement de protéger 30% de son territoire d'ici 2030. Un tel agrandissement est bénéfique et stratégique pour atteindre cet objectif, puisqu'il y a une sous-représentation significative des aires protégées dans le sud de la province.

Néanmoins, CNC croit que le projet doit davantage s'inscrire dans une perspective de conservation de la biodiversité à plus grande échelle. Le parc national du Mont-Orford est un noyau de conservation important qui doit être connecté de façon pérenne aux autres massifs forestiers du Québec et du nord des États-Unis à travers une trame de corridors écologiques fonctionnels. Les scientifiques du monde entier s'entendent pour dire que la mise en place d'un réseau d'aires protégées et de corridors écologiques est la clé face à la double crise du climat et de la biodiversité. Le nouveau Cadre mondial sur la biodiversité mentionne d'ailleurs à plusieurs reprises l'importance de la connectivité écologique et que les corridors écologiques doivent être reconnus et préserver maintenant et pour le futur. En ce sens, CNC recommande :

- Que le gouvernement priorise le maintien de la vocation forestière du corridor écologique dans lequel le parc se trouve et s'assure, par l'entremise de ses autres ministères, notamment le ministère du Transport et le ministère des Affaires municipales et de l'habitation, que la zone périphérique et la connectivité écologique du parc soient maintenues afin d'assurer l'intégrité écologique de ce parc d'envergure;
- Que le gouvernement augmente son appui financier et sa reconnaissance des mesures de conservation complémentaires, afin de faciliter le maintien à long terme des corridors écologiques;
- Que le gouvernement augmente sa reconnaissance et son soutien financier aux initiatives visant à maintenir des corridors écologiques fonctionnels entre le parc national du Mont-Orford et les autres noyaux de conservation ciblés par l'Initiative québécoise Corridors écologiques;
- Que le gouvernement du Québec, par l'entremise de ses différents ministères et du parc national du Mont-Orford, contribue de façon significative à la réalisation du Plan de connectivité écologique – Autoroute 10;
- Que l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées aux activités récréatives soit le plus limité possible dans l'entièreté du parc, afin de réduire les impacts sur les écosystèmes et le dérangement de la faune.

Introduction

Conservation de la nature Canada (CNC) remercie le gouvernement de l'occasion que représente cette consultation qui permet de mettre de l'avant l'importance de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford dans l'atteinte des objectifs du Québec en matière de superficies protégées. Cette consultation permet également d'exprimer nos recommandations afin de favoriser le rôle indispensable que le parc joue dans le maintien d'un réseau d'aires protégées qui contribue efficacement à la conservation de la biodiversité. De plus, nous invitons le gouvernement à considérer en priorité le maintien de la vocation forestière du corridor écologique d'importance continentale dans lequel le parc se trouve. Le gouvernement par l'entremise de ses autres ministères doit s'assurer que la zone périphérique et la connectivité écologique du parc soient maintenues afin de protéger l'intégrité de ce parc d'envergure.

Mise en situation

Le présent projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford découle du décret 827-2014 adopté en septembre 2014 par le gouvernement du Québec et qui permettait au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, des lots supplémentaires voués à son agrandissement. Le projet proposé prévoit l'ajout d'environ 45,6 km² de terrains acquis dans les dernières années, en plus de retirer six parcelles et de modifier le zonage dans certains secteurs du parc national.

En date de décembre 2022, les aires protégées représentaient seulement 3,5% ou 436,49 km² du territoire de la région de l'Estrie, selon le Registre québécois des aires protégées. L'ajout de 45,6 km² au parc national du Mont-Orford est donc une excellente nouvelle en soi, mais ne représente qu'un gain de 0,4% à l'échelle de la région administrative. De plus, il est primordial de considérer le rôle que joue le parc dans le réseau écologique clé pour la province naturelle des Montagnes-Vertes et poursuivre les efforts dans ce sens.

Enjeux et recommandations

Axe 1 : Le parc national du Mont-Orford et le corridor des Montagnes-Vertes

Depuis plusieurs années, des organismes de conservation du Québec, du Canada et des États-Unis ont identifié la région du Mont-Orford comme partie intégrante d'un vaste projet visant la protection d'un immense corridor de milieux naturels qui s'étend des Montagnes vertes dans l'État du Vermont jusqu'aux derniers contreforts des Appalaches dans le sud du Québec. Il y a plus de 20 ans, cette région a été reconnue par Environnement et Changement Climatique Canada ainsi que par le Fonds mondial pour la nature, comme étant prioritaire à protéger étant donné l'importance des espèces et des écosystèmes qu'on y retrouve ainsi que l'impact des pressions présentes sur la nature (Gratton, 2003). Ce corridor des Montagnes vertes est également ciblé par des initiatives nord-américaines (Staying connected Initiative, 2023, The Wildland Network, 2023) et l'Initiative québécoise Corridors écologiques. The Nature Conservancy a spécifié l'importance de ce corridor pour la migration vers le nord des espèces dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

La conservation de corridors écologiques est aussi essentielle pour le maintien des fonctions et services écosystémiques des milieux naturels (Mitchell et coll., 2013). La présence de corridors écologiques favorise la survie des espèces fauniques et floristiques, limite l'isolement génétique des populations, et contribue au transfert des aires de répartition des espèces (Hilty et coll., 2020). De plus, dans un contexte de changements climatiques, on estime qu'au Québec, les espèces sauvages migreront en moyenne de 45 km vers le nord par décennie (Berteaux et coll., 2014). Le territoire québécois deviendra un refuge climatique pour les espèces s'adaptant en modifiant leurs aires de répartition. Par conséquent, il devient impératif de maintenir la connectivité entre les Appalaches située aux États-Unis, les massifs forestiers de l'Estrie et les autres noyaux de conservation plus au nord, de manière à permettre le déplacement d'espèces provenant du sud (Monticone, 2019).

À cet effet, CNC et d'importants partenaires régionaux, dont l'organisme Corridor appalachien, œuvrent à conserver des secteurs situés entre la frontière américaine et le Mont-Orford. L'objectif de ces efforts est d'assurer le maintien des noyaux de milieux naturels peu ou non fragmentés et de superficie et qualité intéressantes afin de préserver les écosystèmes représentatifs de la province naturelle. À cet égard, l'actuel parc du Mont-Orford et une partie de son agrandissement sont identifiés comme un des rares noyaux forestiers non fragmentés de superficies significatives qu'abrite encore la région naturelle des Montagnes-Vertes. Les monts Sutton représentent un autre massif d'importance actuellement protégé par les organismes de conservation sur près de 70% de sa superficie (RNMV, 2014). CNC et d'autres organismes de conservation facilitent également le maintien des corridors écologiques en accompagnant les différents acteurs du territoire afin que leurs activités soient compatibles avec la connectivité du milieu, incluant des activités forestières, agricoles et récréatives gérées de manière à permettre la régénération et maintenir la santé du milieu. Il peut s'agir

d'entente de servitude forestière assurant le couvert forestier par un propriétaire privé ou l'absence d'habitation sur le territoire d'une municipalité.

Parmi la boîte à outils d'actions pouvant contribuer à maintenir la connectivité écologique, la mise en place de passages fauniques dans des secteurs névralgiques pour la faune s'avère d'une grande importance (Mata et coll., 2008; Dodd et coll., 2004). Dans le secteur du Mont-Orford, l'autoroute 10 est un obstacle central au déplacement de la faune. Ainsi, sur le seul tronçon situé entre les kilomètres 68 et 143, on recense annuellement en moyenne 90 collisions avec un cerf, 8 avec un original, 2 avec un ours et quelques centaines avec la moyenne faune (Grivegnée-Dumoulin, 2020). De manière à augmenter la sécurité des usagers de la route et améliorer la connectivité dans ce secteur, Corridor Appalachien a déposé en septembre 2022 le Plan de connectivité écologique – Autoroute 10. Ce plan découle d'une démarche rigoureuse d'analyse et de consultation qui a permis de cibler sept zones prioritaires en plus d'identifier les types d'aménagement les plus pertinents selon les secteurs (Corridor Appalachien, 2022). Le plan, dont les coûts sont évalués entre 110 et 141 M\$, est entre autres soutenu par une dizaine de maires et mairesses de la région. Considérant l'importance stratégique de la région pour la connectivité écologique à l'échelle du nord-est de l'Amérique du Nord, CNC recommande que l'agrandissement du parc et son concept d'aménagement soient revus afin de préserver la fonction de connectivité que remplit le parc national du Mont-Orford au sein du corridor des Montagnes-Vertes. En ce sens, CNC fait les recommandations suivantes :

Recommandation #1 : Que le gouvernement priorise le maintien de la vocation forestière du corridor écologique dans lequel le parc se trouve et s'assure, par l'entremise de ses autres ministères, notamment le ministère du Transport et le ministère des Affaires municipales et de l'habitation, que la zone périphérique et la connectivité écologique du parc soient maintenues afin d'assurer l'intégrité écologique de ce parc d'envergure.

Recommandation #2 : Que le gouvernement augmente son appui financier et sa reconnaissance des mesures de conservation complémentaires, afin de faciliter le maintien à long terme des corridors écologiques. Ces outils peuvent maintenir, par exemple, libre de construction les zones périphériques et d'importance pour la connectivité, ainsi que les activités forestières présentes en terres privées ou publiques ou d'autres activités compatibles avec le parc.

Recommandation #3 : Que le gouvernement augmente sa reconnaissance et son soutien financier aux initiatives visant à maintenir des corridors écologiques fonctionnels entre le parc national du Mont-Orford et les autres noyaux de conservation ciblés par l'Initiative québécoise Corridors écologiques. À terme, le tout aura pour effet de contribuer directement au maintien de la biodiversité et à la santé des écosystèmes du parc national.

Recommandation #4 : Afin d’assurer la connectivité du parc national du Mont-Orford avec les massifs forestiers périphériques, il s’avère essentiel de réaliser le Plan de connectivité écologique – Autoroute 10, mis de l’avant par Corridor Appalachien. De ce fait, CNC recommande que le gouvernement du Québec, par l’entremise de ses différents ministères et du parc national du Mont-Orford, contribue de façon significative à la réalisation du Plan de connectivité écologique – Autoroute 10.

Axe 2 : Le zonage proposé et l’impact des activités récréatives sur la biodiversité

L’établissement d’aires protégées est une stratégie clé pour protéger la biodiversité (Parsons et coll., 2016). Bien que la mission des parcs nationaux du Québec soit « d’assurer la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel (...) », ces parcs n’éliminent pas la présence humaine. Au contraire, le réseau de la SÉPAQ est de plus en plus populaire, ayant connu un achalandage record en 2020 avec 4,8 millions de jours/visite (SÉPAQ, 2021). Les activités récréatives en milieux naturels sont importantes pour la conservation puisqu’elles contribuent à connecter les gens à la nature et à les sensibiliser sur l’importance de protéger le territoire (Restall et coll., 2021 ; Wells et Lekies, 2006). Toutefois, l’utilisation humaine des aires protégées est une source non négligeable de dérangement de la faune et peut contrecarrer les objectifs de conservation de ces territoires. Il existe d’ailleurs une littérature abondante des impacts sur l’intégrité écologique (érosion, compaction du sol, perte de la végétation, dégradation de la qualité de l’eau) et le dérangement de la faune par les activités récréatives (Kays et coll., 2017 ; Parsons et coll., 2016 ; Marion et Wimpey, 2007).

À ce sujet, l’augmentation significative de l’achalandage au parc national du Mont-Orford enregistrée entre 2019-2020 et 2021-2022, passant de 731 000 jours-visites à plus de 1,3 million, est une source d’inquiétude pour plusieurs citoyens et organismes œuvrant en conservation (Pion, 2023). De surcroît, le MELCCFP prévoit que l’agrandissement du parc national pourrait amener près de 100 000 visiteurs additionnels sur une base annuelle. Cette augmentation de la fréquentation combinée à l’ouverture potentielle d’activités récréatives sur 25% du territoire prévu pour l’agrandissement du parc (zone d’ambiance) pourrait entraîner des conséquences sur les espèces et écosystèmes du parc. Nous reconnaissons les efforts concernant la restauration prévue de chemins forestiers et l’utilisation de milieux déjà dégradés pour développer l’offre récréative. Néanmoins, accroître significativement la fréquentation du territoire aura un impact non négligeable sur la connectivité et la santé des milieux naturels.

Le projet visant à aménager un réseau d’environ 20 km de sentiers de vélo de montagne dans un secteur assez étendu du Ruisseau-Gulf pourrait être particulièrement problématique. Le dérangement de la faune se ferait ainsi au cœur du secteur prévu pour l’agrandissement du parc, soit dans la zone qui serait la plus intéressante pour assurer une certaine tranquillité aux espèces fauniques, du fait de son éloignement avec les frontières du parc. On peut aussi se questionner à savoir s’il est dans le

mandat d'un parc national d'offrir ce type d'activités à l'intérieur de ses limites. Le parc national du Mont-Orford est en fait le seul parc du réseau SÉPAQ qui a développé des sentiers de vélo de montagne à l'échelle du Québec.

Recommandation #5 : Considérant l'achalandage très important du parc national du Mont-Orford, CNC recommande que l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées aux activités récréatives soit le plus limité possible dans l'entièreté du parc, afin de réduire les impacts sur les écosystèmes et le dérangement de la faune. Il serait à cet effet, souhaitable d'éviter de développer une nouvelle zone dédiée au vélo de montagne dans le secteur du Ruisseau-Gulf. Un seul sentier de longue randonnée pédestre dans la l'agrandissement du parc devrait être de mise et, si elles doivent être maintenues, les activités de vélo (de montagne, vélo à roues surdimensionnées) et les sentiers accessibles aux chiens devraient être relocalisés dans les zones de récréation intensive.

Références

- Berteaux, D., N. Casajus et S. de Blois, 2014. Changements climatiques et biodiversité au Québec, vers un nouveau patrimoine naturel. Les Presses de l'Université du Québec, Québec, 214 p.
- Dodd Jr, C. K., W. J. Barichivich et L. L. Smith. (2004). Effectiveness of a barrier wall and culverts in reducing wildlife mortality on a heavily traveled highway in Florida. *Biological conservation*, 118(5), 619-631.
- Gratton, L. (2003). Le projet du Corridor appalachien. Une stratégie de conservation transfrontalière. *Le naturaliste canadien*, 127(1), 100-105.
- Grivegnée-Dumoulin, V. (2020). Intégration de la connectivité écologique dans les outils d'aménagement du territoire des instances municipales présentes sur le territoire d'action de Corridor appalachien. Université de Sherbrooke.
- Hilty, J., G. L. Worboys, A. Keeley, S. Woodley, B. Lausche, H. Locke, ... et G. M. Tabor. (2020). Guidelines for conserving connectivity through ecological networks and corridors. *Best practice protected area Guidelines Series*, 30, p-122.
- Kays, R., A. W. Parsons, M. C. Baker, E. L. Kalies, T. Forrester, R. Costello, ... et W. J. McShea. (2017). Does hunting or hiking affect wildlife communities in protected areas?. *Journal of Applied Ecology*, 54(1), 242-252.
- Marion, J., et J. Wimpey. (2007). *Environmental impacts of mountain biking: science review and best practices* (pp. 94-111). International Mountain Bicycling Association.
- Mata, C., I. Hervás, J. Herranz, F. Suárez, et J. E. Malo. (2008). Are motorway wildlife passages worth building? Vertebrate use of road-crossing structures on a Spanish motorway. *Journal of Environmental Management*, 88(3), 407-415.
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs. (2022, 16 décembre). Plan Nature 2030 – Un investissement historique de 200 M\$ pour soutenir les initiatives de conservation dans le sud du Québec. Communiqué de presse. [Plan Nature 2030 - Un investissement historique de 200 M\\$ pour soutenir les initiatives de conservation dans le sud du Québec Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#) (Consulté le 25 mars 2023).
- Mitchell, M. G., E. M. Bennett et A. Gonzalez. (2013). Linking landscape connectivity and ecosystem service provision: current knowledge and research gaps. *Ecosystems*, 16, 894-908.
- Monticone, K. (2019). Les corridors écologiques : un moyen d'adaptation aux changements climatiques. *Le Naturaliste canadien*, 143(1), 107-112.



- Parsons, A. W., C. Bland, T. Forrester, M. C. Baker-Whatton, S. G. Schuttler, W. J. McShea, ... et R. Kays. (2016). The ecological impact of humans and dogs on wildlife in protected areas in eastern North America. *Biological Conservation*, 203, 75-88.
- Pion, I. (2023, 15 février). L'agrandissement du parc du Mont-Orford suscite des préoccupations. *La Tribune*, [L'agrandissement du parc national du Mont-Orford suscite des préoccupations | Estrie et régions | Actualités | La Tribune - Sherbrooke](#) (consulté le 25 mars 2023).
- Restall, B., E. Conrad et C. Cop. (2021). Connectedness to nature: Mapping the role of protected areas. *Journal of Environmental Management*, 293, 112771.
- SÉPAQ. (2021, 5 janvier). Achalandage historique dans les parcs nationaux : une ruée vers l'air qui a fait du bien. Communiqué de presse. [Nouvelles - Sépaq \(sepaq.com\)](#) (Consulté le 25 mars 2023).
- Wells, N.M., K. S. Lekies. (2006). Nature and the life course: Pathways from childhood nature experiences to adult environmentalism. *Children, Youth and Environments*, 16, 1-24